



Un autre regard



Randonnée de Dourdan

UNAFAM - ESSONNE

Bulletin d'informations

Édito

La reconnaissance de la place des familles de malades psychiques et de leurs représentants apparaît désormais comme un acquis de principe dans les textes et les instances régissant le champ de la santé.

Cette évolution positive se traduit de façon croissante sur le terrain dans les relations avec les professionnels de la santé ; la parole de l'entourage du proche malade est de mieux en mieux prise en considération, que ce soit dans la relation directe entre un soignant et une famille ou de manière collective, comme lors des réunions Usagers-Familles-Soignants de l'Etablissement Barthélémy Durand qui en constituent une illustration marquante et exemplaire.

Evolution notable également des institutions de la cité ; ainsi en Essonne, plusieurs communes commencent ou poursuivent une démarche de collaboration avec les partenaires sanitaires, médico-sociaux et sociaux ainsi qu'avec les représentants des usagers, comme ceux de notre association ; ceci dans la perspective de mise en réseau de tous les acteurs concernés par les situations difficiles vécues par les malades/handicapés psychiques.

A cet égard on pourra se reporter utilement à l'article de ce bulletin sur les Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM).

Notre délégation participe de manière forte à ces développements ; dans cette perspective, elle porte avec l'ALVE un projet innovant, le SAMAD, (Service d'Aide au Maintien A Domicile) qui fera l'objet d'un article dans un prochain bulletin ; ce projet destiné aux malades psychiques reposera sur la collaboration étroite entre les acteurs du sanitaire et du médico-social.

Denys Priolet

Sommaire:	Page
- L'emploi des travailleurs en situation de handicap psychique en ESAT	2 à 4
- Rencontre avec Franck, travailleur en ESAT	5
- Un nouveau Président de l'UNAFAM	6
- Centre régional de la douleur et SISM 2013	7
- Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)	7
- Rencontres familles soignants à Etampes	8
- Groupe de paroles mixte(bipolaire)	9
- Projet de logement accompagné	10
- Balade champêtre à Dourdan	11
- Groupe de paroles de Palaiseau	12
- Permanences, représentation et composition du bureau	12

à vos agendas

Le congrès national UNAFAM des 28 et 29 juin 2013



Il aura lieu au parc des expositions de la Villette en partenariat avec la FNAPSY et la conférence des présidents de CME.

Le thème générique sera :

« Quelle insertion sociale et professionnelle de nos proches souffrant de troubles psychiques ? ».

UNAFAM – ESSONNE

4 rue d'Ardenay - 91120 PALAISEAU – Tél. 01 64 46 96 21 - Fax. 01 60 10 38 20

Courriel : 91@unafam.org - Site : <http://unafam.91.free.fr>

Union nationale de familles ou amis de personnes malades et handicapées psychiques – Reconnue d'utilité publique

Siège National: 12 villa Compoint – 75017 PARIS – Tél.: 01 42 63 03 03

L'emploi des travailleurs en situation de handicap psychique en ESAT

Enquête de la délégation UNAFAM de l'Essonne

1) Un ESAT qu'est-ce que c'est ?

Un **Établissement et Service d'Aide par le Travail** (ESAT), anciennement Centre d'Aide par le Travail (CAT), est un organisme médico-social destiné aux personnes en situation de handicap dans l'impossibilité de travailler dans un autre cadre. Il offre des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Le travailleur handicapé intégré à un ESAT n'a pas le statut de salarié. Il ne peut donc être licencié. Toutefois, certaines règles du code du travail lui sont applicables : hygiène et sécurité, médecine du travail, congés payés, possibilité de travailler à temps partiel et droit à la retraite.

Les ESAT relèvent du milieu « protégé », par opposition au milieu « ordinaire » de travail. Ils mettent en œuvre ou favorisent l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale, au bénéfice des personnes qu'ils accueillent.

Les établissements ou services d'aide par le travail accueillent des personnes handicapées dont, selon l'évaluation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la MDPH, les capacités ne leur permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire tant momentanément ou durablement, qu'à temps plein ou à temps partiel.

La personne handicapée qui souhaite travailler en ESAT doit faire la demande d'une orientation professionnelle ESAT à la MDPH.

2) Les ESAT en France

Il y avait au 31 décembre 2011 un peu plus de 1400 ESAT offrant 118 000 places de travail inégalement réparties sur le territoire français : les 3 régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse sont ainsi particulièrement sous-dotées tandis que les régions Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Franche-Comté et Limousin sont mieux équipées.

Les ESAT ont été mis en place et sont gérés dans la plupart des cas par des associations à but non lucratif. Ces associations peuvent être centrées sur un handicap particulier (handicap moteur, sensoriel, déficience intellectuelle, handicap psychique) ou au contraire accueillir plusieurs types de handicap. Ces associations peuvent être simplement locales ou se regrouper en fédération d'envergure nationale comme l'APAJH (multi-handicaps), l'ANRH (multi-handicaps), l'ADAPT (multi-handicaps), l'UNAPEI (déficience intellectuelle), l'APF (handicap moteur).

Les associations ne s'adressant qu'à des personnes en situation de handicap psychique sont beaucoup plus rares et sont regroupées dans deux fédérations de moindre envergure : AGAPSY et Galaxie. Ces associations d'établissements spécifiques au handicap psychique ne gèrent que 5% des 118 000 places disponibles en ESAT alors que le pourcentage de personnes en situation de handicap psychique en ESAT dépasse les 30%. Les ESAT dédiés spécifiquement au handicap psychique sont encore plus inégalement répartis que les autres ESAT : ainsi Paris, les Hauts de Seine, les régions Aquitaine et Rhône-Alpes sont plutôt bien équipées tandis qu'un tiers des régions sont particulièrement mal dotées : Bourgogne, Centre, Corse, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

3) Le financement des ESAT et la rémunération des travailleurs

L'ESAT est l'équivalent d'une petite entreprise de production. Il a un chiffre d'affaires commercial et des charges d'exploitation associées ce qui constitue le budget commercial de l'établissement.

L'ESAT est aussi une structure médico-sociale destinée à aider les travailleurs handicapés. Il a un budget social fourni par l'Etat qui est destiné à financer 2 missions :

- les structures médico-sociales de l'établissement au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). L'Etat a un budget annuel de 1,4 milliard d'euros pour cette DGF (en moyenne 11 600 € par personne et par an). La DGF est plafonnée à 12 840 € à l'exception des ESAT destinés aux infirmes moteur cérébraux (IMC) (16 050 €), aux autistes (15 410 €) et aux cérébro-lésés (13 480 €). La DGF est négociée par l'établissement avec l'ARS.
- la contribution de l'Etat à la rémunération du travailleur. Cette contribution appelée Aide au Poste équivaut à 50% du SMIC au prorata du temps de travail. L'Etat a un budget annuel de 1,2 milliard d'euros pour l'aide au poste soit environ 10 000 € par personne et par an, charges sociales comprises.

L'ESAT en tant qu'association peut aussi chercher à se financer au travers de subventions fournies par de généreux donateurs, entreprises ou particuliers.

L'emploi des travailleurs en situation de handicap psychique en ESAT (suite)

L'aide au poste, fournie par l'Etat, procure au travailleur un montant net d'environ 550 € mensuel. Elle est complétée par ce que l'on appelle le salaire direct, prélevé sur le budget commercial de l'ESAT. Ce salaire direct est au moins égal à 5% du SMIC et est généralement dans la fourchette des 10-15% du SMIC. Le travailleur reçoit de plus, selon l'ESAT, des éléments optionnels tels que prime d'intéressement, bons d'achats, prime de transport, prise en charge de la mutuelle, etc. Enfin la rémunération du travailleur par l'ESAT est cumulable dans une certaine mesure avec l'AAH ce qui conduit à un total net pour le travailleur compris entre 800 et 1 000 € par mois.

4) Le type d'activité des travailleurs en ESAT

Chaque ESAT a différents types d'activités : on retrouve le plus fréquemment les activités suivantes : conditionnement, espaces verts, entretien et nettoyage, blanchisserie, restauration, menuiserie et activité bois (palettes en particulier), agriculture, horticulture, maraîchage, élevage selon la localisation, plus rarement de la mise sous plis et mailings, de la petite industrie mécanique, électrique ou électronique, de l'imprimerie ou de la reprographie, des travaux de bâtiments ou de confection. Certains ESAT peuvent avoir des activités beaucoup plus spécifiques.

La plupart des activités sont conduites dans les ateliers de l'établissement. Certaines sont menées en entreprise en détachement collectif ou individuel. Ces activités peuvent préfigurer une sortie de l'ESAT vers le milieu ordinaire qui reste jusqu'à maintenant tout à fait marginale.

5) Le cas particulier des travailleurs en situation de handicap psychique

Concernant le cas particulier des travailleurs en situation de handicap psychique, la position de l'Unafam est la suivante : Les ESAT, qu'ils soient multi-handicaps ou dédiés au handicap psychique, ont à mettre en place un pôle médico-social permettant de gérer les spécificités du handicap psychique : psychologues, psychiatres, assistantes sociales ou conseillères à la vie économique et sociale, éducateurs spécialisés. Le dimensionnement de ce pôle est fondamental pour le bon accueil des travailleurs en situation de handicap psychique.

Les ESAT doivent utiliser le principe du référent qui permet à chaque travailleur d'avoir un responsable qui puisse le suivre tout au long de son activité.

Les ESAT doivent assurer un réseau de relations avec la MDPH et les secteurs psychiatriques, notamment les CMP.

La formation du personnel de l'ESAT au handicap psychique est primordiale pour ceux des ESAT dédiés au handicap psychique. Mais des connaissances sur les troubles psychiques restent tout aussi fondamentales pour les professionnels des autres établissements, du fait du pourcentage croissant de travailleurs en situation de handicap psychique et de l'existence de poly-handicaps en ESAT.

La fatigabilité des travailleurs en situation de handicap psychique rend nécessaire la mise en place de temps partiel ou de temps modulable quand bien même ce processus peut affecter la rentabilité de l'établissement.

La valorisation des compétences des travailleurs en situation de handicap psychique est à développer par des activités spécifiques avec l'offre de postes plus élaborés. Ceci est cependant difficile à mettre en place au sein des ESAT classiques.

6) Structures innovantes

Depuis une dizaine d'années 2 nouvelles structures d'ESAT se sont développées : les ESAT hors les murs et les ESAT de transition. Ces structures sont particulièrement intéressantes pour les travailleurs en situation de handicap psychique qui peuvent avoir les capacités intellectuelles pour mener à bien des activités plus complexes. Ces deux types d'ESAT ont vocation à offrir aux travailleurs en situation de handicap une structure d'accueil et de travail avec l'objectif de déboucher à moyen terme sur un contrat en entreprise, en milieu ordinaire de travail.

7) Les ESAT de l'Essonne

La délégation UNAFAM 91 a pu visiter au cours de l'année 2012 l'ensemble des 16 ESAT du département et a été accueillie par le Directeur de l'Etablissement ou le responsable du service médico-social.

Les ESAT visités accueillent 1 700 personnes. Plus de la moitié sont affiliés à des associations d'envergure nationale : l'APAJH (Les Ateliers Morsantois à Morsang-sur-Orge et La Chataigneraie à Yerres), l'UNAPEI (Les Ateliers de la Nacelle à Evry, Les Ateliers de l'Aqueduc à Chevannes et l'Atelier de l'Ermitage à Dourdan), l'ANRH (L'Atelier André Cailleau à Corbeil-Essonnes), l'ADAPT (l'ESAT hors-les-murs à Evry), Les Amis de l'Atelier (Mosaïc aux Ulis et La Vie en Herbe à Marcoussis). L'autre moitié des ESAT est gérée par 4 associations locales : la Colonie Franco-Britannique de Sillery (Les Ateliers des Guyards à Athis-Mons, les Ateliers de la Prairie à Villebon-sur-Yvette et les Ateliers du Moulin à Bondoufle), l'AAPISE (les Ateliers du Vieux Châtre à Brétigny avec des antennes à Egly et Arpajon), l'ATPA (le CAT La Cardon à Palaiseau), l'association REVIVRE (l'ESAT Paul Besson à Etampes) et un établissement public, l'EPNACK à Auvers-Saint-Georges.

A l'exception de l'ESAT de l'ADAPT, ces 15 établissements qui existent tous depuis plus de 10 ans ont été prévus pour accueillir différents types de handicap et surtout des travailleurs en situation de handicap intellectuel. Aucun n'était donc conçu a priori pour accueillir des travailleurs en situation de handicap psychique. La proportion de ceux-ci est allée en augmentant avec le temps et

L'emploi des travailleurs en situation de handicap psychique en ESAT (suite)

y atteint globalement 45% en moyenne alors qu'elle était évaluée à 30% il y a 10 ans. Pour comparaison l'enquête OPUS 3 de 2009 donnait un chiffre de 30% au niveau national et 20% 10 ans plus tôt. Ces établissements ont tenté d'adapter leur organisation et leur structure à cette quantité toujours plus importante de travailleurs en situation de handicap psychique tout en restant dans le cadre financier limité par le plafond de la Dotation Globale de Financement. La délégation UNAFAM 91 a plus particulièrement examiné cette adaptation sous les angles de la constitution et du dimensionnement du pôle médico-social, de la qualité des relations avec le secteur psychiatrique et la MDPH, de la formation du personnel d'encadrement au handicap psychique, de la possibilité de mise en place de temps partiel ou modulable et du développement des compétences. Formation et temps modulable avaient d'ailleurs été particulièrement mis en avant par l'Inspection Générale des Affaires Sociales dans les recommandations de son rapport sur le handicap psychique de 2011.

L'ESAT de l'ADAPT à Evry est un ESAT hors-les murs qui accueille 50% de travailleurs en situation de handicap psychique et 50% de cérébros-lésés. Il est basé sur une philosophie de réinsertion par l'emploi dans le milieu ordinaire. Celle-ci est préparée par quelques années de travail en entreprise, dans le cadre d'un contrat de détachement de l'ESAT.

Au-delà des 16 ESAT visités par la délégation UNAFAM 91 il existe à proximité de l'Essonne, sur les bords des départements limitrophes des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne voire du Loiret, une trentaine d'ESAT offrant plus de 2800 places. La plupart sont comme ceux de l'Essonne des établissements multi-handicaps. 6 de ces ESAT sont recommandés par les délégations UNAFAM de ces départements : l'ESAT Cotra de Fontenay-le Fleury dans les Yvelines géré par l'Oeuvre Falret (Association centrée sur le handicap psychique), l'ESAT de Chatenay-Malabry géré par VIVRE (Association centrée sur le handicap psychique), l'ESAT Jean Caurant de Bagnex géré par Espérance Hauts-de-Seine qui est affilié à l'UNAFAM, l'ESAT hors-les-murs de Chatillon géré par l'ADAPT (à l'identique de celui d'Evry), l'ESAT Les Clepsydres de Santeny géré par APSI (Association du Val de Marne centrée sur le handicap psychique) et l'ESAT Elisa Sénart de Combs-la-Ville géré par IPSIS.

8) Conclusion

Il faut remercier l'ensemble des directeurs ou responsables de pôle médico-social des ESAT de l'Essonne qui ont accueilli la délégation de l'UNAFAM 91 avec chaleur et montré beaucoup de disponibilité. Ils ont présenté leur établissement avec toute l'énergie et le cœur qu'ils mettaient dans cette fonction d'accompagnement de personnes en situation de handicap sans cacher les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer.

Le bilan de l'enquête menée montre que les 15 établissements classiques qui accueillent globalement 45% de personnes en situation de handicap psychique ont poursuivi l'adaptation de leur établissement dans les domaines spécifiques que l'UNAFAM avait identifiés. Certains ont réussi plus que d'autres avec, dans la plupart des cas, 2 points restant à améliorer : la formation au handicap psychique du personnel d'encadrement et la possibilité pour le travailleur de développer ses compétences.

L'établissement hors les murs de l'ADAPT offre une piste tout à fait intéressante pour toutes personnes en situation de handicap psychique capables de mener à bien une reconversion vers le milieu ordinaire sur le moyen terme et cet ESAT répond à la plupart des critères mis en avant par l'UNAFAM. Il faut cependant garder à l'esprit que ce type d'ESAT ne propose pas de solutions à tous ceux qui ne peuvent réussir à tenir un poste en milieu ordinaire.

Enfin on trouve autour de l'Essonne 6 établissements spécifiques qui sont dédiés aux personnes en situation de handicap psychique et qui sont recommandés par les délégations UNAFAM des départements voisins.

L'UNAFAM 91 pourrait souhaiter l'implantation d'un nouvel ESAT en Essonne totalement conforme aux critères de l'association mais on ne peut nier les difficultés, financières notamment, qu'il y aurait à cette mise en place. De manière pragmatique, nous devons donc d'abord pousser à ce que chaque entité gestionnaire d'ESAT poursuive l'effort d'adaptation au handicap psychique de ses établissements et que l'Agence Régionale de Santé qui finance ces établissements s'assure effectivement que les recommandations des différentes administrations, agences, associations, en particulier l'UNAFAM, soient effectivement prises en compte. *La situation des travailleurs en ESAT de l'Essonne mérite d'être approfondie grâce à votre participation. Nous appelons donc les familles adhérentes et leur proche à enrichir ce dossier en envoyant leurs témoignages et leurs propositions à l'attention du groupe emploi par courrier :*

UNAFAM 4 rue d'Ardenay 91120 Palaiseau ou par mail (unafam91@free.fr).

9) Références

* Travail en ESAT <http://vosdroits.service-public.fr>

* Modernisation des ESAT Enquête DGCS/Opus 3 de 2009
<http://www.social-sante.gouv.fr>

* Rapport IGAS 2011 sur la prise en charge du handicap psychique (Chapitre 1.3.5 sur les ESAT) <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article220>

* Projet de loi de finance 2011 (Solidarité, insertion et égalité des chances) Avis n°113 tome 6 de M. Paul Blanc (Commission des affaires sociales)
<http://www.senat.fr>

* Projet de loi de finance 2011 (Solidarité, insertion et égalité des chances) Rapport général n° 111 tome 3 de MM Auguste Cazalet et Albéric de Montgolfier (Commission des finances)

Pour le groupe emploi, Dominique Thébault

* Cumul AAH et rémunération ESAT <http://vosdroits.service-public.fr>

* Cumul AAH et rémunération ESAT (Bulletin d'information du CREA Bourgogne n°267 de février 2007)
<http://www.creabourgogne.org/04/archives/2007/267-02-1.pdf>

* Site de ANDICAT, l'Association des Directeurs et Cadres d'ESAT :
<http://www.andicat.org>

* Site GESAT, réseaux des ESAT et EA : <http://www.reseau-gesat.com>

* Site HANDECO, plateforme d'appui des ESAT et EA :
<http://www.handeco.org>

* Portail des Professionnels du Social et du Médico-social :
<http://www.action-sociale.org/>

* Annuaire Sanitaire et Social : <http://www.sanitaire-social.com/>

Rencontre avec FRANCK, travailleur en ESAT

Franck, 29 ans, nous reçoit, en tenue de cuisinier, dans la salle de réunion de l'ESAT morsaintois où il travaille depuis bientôt 4 ans. Cet ESAT accueille des personnes en situation de handicaps différents ; certaines, comme Franck, souffrent d'un handicap psychique.



Franck s'exprime avec beaucoup d'aisance et répond sans détour à nos questions. Il a d'abord été rattaché à l'équipe « entretien de locaux », ce qui l'a amené à faire le ménage dans différents établissements et à côtoyer des personnes beaucoup plus lourdement handicapées que lui ; il a rapidement surmonté les difficultés de contact initiales et nous dit qu'il se sent bien avec tout le monde maintenant ; il reconnaît même s'être enrichi à leur contact et avoir rencontré des personnes d'une grande valeur humaine. Actuellement, ayant exprimé sa lassitude de l'activité ménage, il a été rattaché à l'équipe restauration et plus précisément à la préparation de plats destinés à la cuisson ou non, il espère que son emploi évoluera encore grâce à sa maîtrise de l'outil informatique ; devenir magasinier,

toujours dans l'équipe restauration, pourquoi pas ?...

En effet, avant de travailler à l'ESAT, Franck a exercé en milieu ordinaire le métier d'infographiste. Mais les problèmes liés à son handicap psychique (Franck nous dit qu'il est schizophrène) l'ont contraint à abandonner cet emploi qui provoquait trop de stress. C'est sur les conseils de son psychiatre et de sa psychologue qu'il a choisi de travailler dans un ESAT pas trop éloigné de son domicile actuel car il éprouve des difficultés à utiliser les transports en commun.

Il continue à être suivi par ces deux praticiens ce qui aide beaucoup à sa stabilisation.

La journée de travail de Franck commence à 6h30, heure à laquelle il quitte son domicile pour arriver à 7h à l'ESAT ; après avoir revêtu sa tenue de travail, bu son café avec le reste de l'équipe, il commence son travail à 7h30 : déboitage, préparation, cuisson, répartition en barquettes, filmage, livraison..., jusqu'à 14h30. Il travaille 4 jours par semaine et a droit à 5 semaines de congés annuels. Ses revenus cumulés (salaire et AAH) sont d'environ 1000 euros.



Comme tous les travailleurs de l'ESAT, Franck a un référent qu'il voit tous les jours puisqu'il travaille dans la même équipe que lui. Ce référent l'aide à élaborer son projet personnalisé et le soutient dans son travail. Pour la gestion des problèmes administratifs (renouvellement d'AAH, recherche de logement...), une autre personne de l'ESAT est à la disposition des travailleurs qui ont besoin d'aide.

Franck exprime son admiration pour le travail de l'équipe éducative, toujours, dit-il, dans la bonne humeur. Cette équipe propose, en plus des activités professionnelles, des activités de loisir et de soutien : théâtre, photo, dessin, code de la route... chacun choisissant ce qui lui convient le mieux... dans la mesure des places disponibles. En outre, des fêtes réunissant tout l'ESAT sont organisées régulièrement.

Pour Franck, l'ESAT est un excellent tremplin vers la vie active. Il affirme que c'est le travail dans un environnement protégé qui lui a donné confiance en lui, joie d'aller au travail, envie de progresser. Avant, nous dit-il, il ne parlait plus ; le travail l'a aidé à libérer la parole et à s'affirmer. Peu à peu, il prend de l'autonomie. Ainsi, alors que, depuis sa dernière hospitalisation, il vit en famille d'accueil, il va très prochainement intégrer un logement dans un foyer à Evry qu'il partagera avec deux autres personnes ; il y sera encadré par une équipe éducative qui l'aidera dans la gestion du quotidien et dans ses déplacements. Bien sûr, il est un peu angoissé à cette idée mais la visite de l'appartement l'a déjà rassuré !

Il envisage d'aller encore plus loin : travailler en milieu ouvert avec le statut de travailleur handicapé et devenir ainsi vraiment autonome...

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'UNAFAM

Philippe Charrier veut axer ses actions sur la communication et sur la prévention, sur l'insertion sociale et professionnelle des malades psychiques, sur la promotion du rôle des familles.

Le nouveau président veut engager un travail de communication pour accroître la notoriété de l'UNAFAM, association trop peu connue du grand public, et sensibiliser la population à la maladie psychique pour faire en sorte qu'elle ne soit plus associée à la peur, aux idées fausses ou à la culpabilité.

La prévention et la prise en charge précoce des troubles psychiques pourraient s'appuyer sur les acteurs de première ligne que sont les enseignants, les policiers et les pompiers, dès lors qu'ils seraient informés et formés.

Dans les domaines médical, socio-médical, social, les objectifs visent à décloisonner ces différents champs d'intervention et à favoriser la communication entre ces professionnels ; Philippe Charrier a rappelé qu'il est un adepte du modèle bio-psycho-social et a souligné l'interaction constante entre les aspects biologique, psychologique et social des maladies.

L'insertion sociale et professionnelle reste une priorité. L'UNAFAM devra inciter à l'évaluation, à l'expérimentation et au déploiement de dispositifs innovants, tels que le concept de **clubhouse** dont le premier exemple à Paris a été ouvert en novembre 2011, à proximité d'un espace événementiel destiné à la solidarité et à l'environnement, et d'une pépinière d'entreprises réservée aux entrepreneurs sociaux, toujours dans le cadre de partenariats qui prennent en compte la spécificité du handicap psychique.

Le rôle des aidants familiaux, partenaires enfin reconnus selon les propositions inscrites dans le Plan Psychiatrie et Santé Mentale, est très important. Philippe Charrier souhaite à la fois ren-



forcer l'accompagnement des familles, recruter davantage de frères et sœurs, voire d'amis de personnes souffrant de handicap psychique, valoriser et soutenir les compétences des bénévoles.

Il souhaite également poursuivre et renforcer l'ouverture de l'UNAFAM en direction de familles de malades souffrant de pathologies autres que la schizophrénie, ainsi le nécessaire travail en commun avec la FNAPSY (Fédération nationale des patients en psychiatrie). Pour lui « **Les familles font partie de la solution, pas du problème** ».

Enfin, M. Charrier entend veiller à la vitalité de la vie associative au sein de l'UNAFAM, à l'utilisation et à la mise en valeur des diverses compétences de ses membres, à la communication interne ; il veut aussi favoriser l'ouverture vers l'extérieur en associant des personnalités qualifiées au conseil d'administration, pour que l'association poursuive et renforce son action au profit des malades et de leurs familles.

Christine Lamblin

Revalorisation de l'Allocation adulte handicapé (AAH)



En 2010, on dénombrait 915 000 bénéficiaires de l'AAH, tous handicaps confondus. Depuis 2007, son montant a été revalorisé de 25 %. Au 01/09/2012, ce montant a été porté à 776,59 euros. Dans un contexte économique incertain, qu'en sera-t-il dans les cinq ans qui viennent ?

Appel aux bénévoles



Nous recherchons des personnes désireuses de s'investir dans les activités de notre délégation (accueil des familles, représentations institutionnelles, diverses tâches administratives, ...)

Si vous êtes intéressés contactez-nous au : 01 64 46 96 21

CENTRE RÉGIONAL DE LA DOULEUR ET SOINS SOMATIQUES EN SANTÉ MENTALE

La douleur est une des plaintes fréquemment rencontrées en médecine, elle n'en est pas moins l'une des plus difficiles à prendre en charge. La douleur en santé mentale a été jusqu'à présent ignorée, voire totalement absente. Les publications font état du phénomène d'hypo-analgésie, voire d'analgésie chez les patients psychotiques. Certaines pathologies psychiatriques s'expriment par une expression douloureuse particulière. Les patients souffrant de pathologie mentale ressentent la douleur, mais ne réagissent pas, ne l'expriment pas et l'expression de la douleur se fait dans un langage ou dans un comportement qu'il faut savoir décoder.

L'EPS Barthélémy Durand, dans son projet médical « Accessibilité, Continuité, Dignité » 2012-2016 a inscrit dans le cadre de prises en charges spécifiques, entre autres, l'implantation sur le site d'Étampes d'un Centre Régional Douleur et Soins Somatiques en Santé Mentale (enfants et adultes) en partenariat avec l'Association Nationale pour la Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale, une université française et le Centre Universitaire Hospitalier de Sherbrooke-Canada.

Ce Centre s'adresse :

- aux patients, enfants et adultes, hospitalisés ou suivis en ambulatoire à l'EPS Barthélémy Durand
- uniquement aux patients souffrant de pathologie mentale et personnes atteintes de Troubles Envahissants du Développement et Autisme

Il propose un travail collaboratif avec les psychiatres, les établissements de proximité et autres structures dans le cadre de conventions avec les établissements sanitaires, médico-sociaux et les réseaux.

Avec le développement du MEOPA (Mélange Equimolaire d'Oxygène et Protoxyde d'Azote) au sein de l'EPS, le Centre va pouvoir prendre en charge les troubles du comportement, l'évaluation et la prise en charge d'une symptomatologie douloureuse et procéder à un bilan somatique complet.

La prise en charge d'un patient en santé mentale est établie en fonction d'une évaluation initiale et régulière de son état de santé, dans le cadre de l'approche globale du patient et les besoins spécifiques doivent être identifiés et pris en charge comme la douleur, les problèmes nutritionnels... .

Docteur Galvain Kelly, Présidente de la CME de l'hôpital Barthélémy Durand



du 18 au 24 mars 2013

La 24^{ème} édition de la SISM aura lieu du 18 au 25 mars 2013, et elle aura pour thème : « **Ville et santé mentale** ». L'Unafam Essonne y participera en partenariat avec les villes qui se mobiliseront pour organiser des manifestations en lien avec le thème. De nombreuses questions concernant les élus locaux, les soignants, les acteurs associatifs et les familles pourront être abordées dans ce cadre, dont notamment :

- Comment mobiliser les différents acteurs concernés pour améliorer l'intégration sociale des personnes en situation de handicap psychique ? Quels partenariats promouvoir au niveau local ?
- Quelles réponses collectives et individuelles apporter pour prévenir les problèmes de santé mentale ?
- Conseil local de santé mentale, Atelier santé ville, contrat local de santé : comment développer ces outils pour assurer une réponse coordonnée aux questions de santé mentale ?
- Quelle place pour les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale dans la cité ?

Le programme des différentes manifestations prévues vous sera adressé début février prochain. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

PRISE EN CHARGE GLOBALE DU PATIENT



Rencontres Familles-Soignants à L'EPS Barthélémy Durand



C'est maintenant devenu une habitude : tous les 4 mois, les familles dont un proche souffre de troubles psychiatriques sont conviées à une rencontre avec une équipe de professionnels de l'hôpital. Les 2 dernières rencontres ont eu lieu le 16

juin et le 17 novembre. Le déroulé est le même à chaque fois : accueil « café-viennoiseries », exposé sur un thème par un professionnel, questions des familles-réponses des professionnels d'abord sur le thème du jour, puis sur tout sujet intéressant les familles.

Le 16 juin, le Docteur Bouhlal nous a parlé de la prévention du risque suicidaire ; le 17 novembre, le Docteur Korwin et Mme Sanga, cadre de santé, nous ont présenté le programme d'éducation thérapeutique qui sera mis en place prochainement à l'EPS Barthélémy Durand.

Ces 2 sujets qui ont suscité beaucoup de questions seront développés dans un autre bulletin.

Rendez-vous en mars pour la prochaine rencontre qui sera annoncée sur notre site internet (unafam91.free.fr)

Label « Culture et Santé en Île-de-France » pour l'EPS Barthélémy Durand



Le label « Culture et Santé en Île-de-France », a été attribué à l'EPS Barthélémy Durand pour la période 2013-2015.

Créé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la DRAC Île-de-France (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à destination des établissements de santé de la région, ce label valorise les établissements de santé investis dans la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle de qualité.

Son attribution à l'EPS Barthélémy Durand est une reconnaissance du travail accompli depuis plusieurs années par l'établissement. La politique culturelle de l'établissement, confiée à un Directeur adjoint, à un animateur culturel, avec la participation active du centre social permet, notamment, d'avoir un hôpital plus ouvert, plus humain, dans lequel les actions mises en place permettent de créer du lien social grâce à la rencontre de l'autre.



Intersection en action...

Les **Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)** de l'association essonnoise **Intersection** sont des espaces conviviaux où les adhérents peuvent se retrouver dans un même projet de solidarité et d'entraide mutuelle. L'adhésion à l'association vise à lutter contre l'isolement et à insérer socialement une population adulte qu'une altération de santé psychique met en difficulté. Ces personnes participent, à leur rythme et selon leurs envies, à la vie de la structure et à son fonctionnement.

Dispositif innovant, les GEM doivent être gérés par et pour les usagers. Ce sont des passerelles vers l'extérieur. Riches par leur diversité, les GEM accueillent des adultes sans discrimination de sexe, d'âge ou de nationalité.

Chaque personne est prise en compte dans sa globalité et dans sa spécificité, c'est pourquoi, à **Intersection**, nous composons avec la personnalité de chacun. Nous acceptons chaque personne, peu importe son parcours ou sa situation. L'adhérent doit cependant composer avec des règles de vie en communauté dans le respect de chacun. Ajoutons que le principe de libre adhésion est primordial.

Un premier GEM à **Sainte Geneviève des bois** a été ouvert en octobre 2006, faisant le pari de rassembler les personnes autour d'activités sportives et de loisirs. Celui-ci rencontre un grand succès. Aujourd'hui, des sections de sport adapté sont proposées. On peut y pratiquer le football, la pétanque, la danse primitive, le tennis de table et le judo.

Le deuxième GEM a ouvert à **Etampes** en 2009 orienté vers des activités culturelles et de loisirs tout en participant pleinement à la vie de la cité, avec un local situé en plein centre ville.

Des activités en intérieur (photo, arts plastiques, cinéma...) sont organisées afin que les adhérents investissent le local. Tout cela a pour objectif de créer un collectif, dans le respect du groupe, de soi, de l'autre et du lieu.

Et le petit dernier...le GEM **d'Evry** depuis le 4 septembre dernier ! Situé au parc aux lièvres, ce nouveau local accueille déjà une quinzaine d'adhérents dont le groupe ne cesse de s'agrandir. Une réelle entraide et chaleur humaine est perceptible au sein du groupe. Des premières activités sont organisées à l'initiative des adhérents afin de nous permettre de (se) découvrir telles que l'atelier cuisine orientale, musical et de confection de bijoux anciens.

Des calendriers d'activités de chaque GEM sont planifiés chaque mois par les adhérents.

Afin de remplir sa mission spécifique d'entraide et d'accompagnement des personnes, **Intersection** a tissé un partenariat avec les différentes structures médico-sociales et associations du secteur tout en gardant à l'esprit que les GEM ne sont pas des structures médicalisées, et qu'il s'agit d'un lieu où les personnes adhérentes sont pleinement libres de leurs choix.

Allison Bohrer, animatrice du GEM d'Evry



Des Conseils locaux de santé mentale (CLSM) pour quoi faire ?

L'idée de créer des CLSM n'est pas nouvelle ; les premières circulaires sur le sujet sont parues dans le courant des années 1970 (1). L'expérience a montré que ces recommandations, qui étaient bonnes, n'ont pas été suivies de résultats concluants. Au fil du temps, l'insuffisance du pilotage des dispositifs et des moyens alloués à son financement ont entraîné la désaffection des parties-prenantes, notamment celle des secteurs psychiatriques. Ensuite, plusieurs textes ont recommandé la création d'espaces de concertation sur la santé mentale sans pour autant qu'un dispositif unique s'impose (2). Aujourd'hui, bien qu'il n'existe pas en France de cadre législatif relatif aux CLSM, une tendance forte se dégage pour inciter les acteurs locaux à mettre en place de telles structures **envisagées comme des espaces de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire et les acteurs concernés par les questions de santé mentale (soignants, acteurs médico-sociaux, usagers,...) (3).**

En Île-de-France, l'Agence Régionale Sanitaire (ARS) incite actuellement les acteurs de terrain à créer des CLSM. A ce titre, elle a lancé récemment un appel à projet visant à financer des postes de coordonnateurs de CLSM (10 à 15 intervenants), et elle prépare un cahier des charges définissant les modalités prévues pour le fonctionnement de ces futurs conseils.

En Essonne, il n'existe pas encore de CLSM mis en place à l'instigation d'acteurs municipaux ou territoriaux. Pour autant, dans certaines communes, on constate que des coopérations existent, de manière plus ou moins formelle, pour mettre en commun l'action de différents acteurs de terrain. Outre l'existence d'un Conseil Intersectoriel Psychiatrique qui réunit périodiquement des soignants des secteurs rattachés au Centre hospitalier d'Orsay et des acteurs associatifs du territoire desservi, on relève l'existence du Réseau santé mentale d'Evry, du Collectif de Morsang-sur-Orge, du Groupe travail des Ulis, et de la Commission santé mentale de Palaiseau qui vient d'être constituée. A souligner également que certaines communes essonniennes manifestent actuellement de l'intérêt pour tout ce qui a trait aux questions de santé mentale et au handicap psychique qui peut résulter de certaines pathologies (4).

Cette prise de conscience, ce travail en commun, cette synergie naissante entre les acteurs de terrain, sont sans doute les prémices de futurs CLSM, qui, pour ne pas être des « coquilles vides », devront cependant se fixer des objectifs réalistes et se doter des moyens d'action adaptés pour inscrire leur action dans la durée.

Au plan stratégique, ils devront faire comprendre et admettre que les élus sont légitimes, à l'échelle d'un territoire délimité, pour fédérer l'action des différents acteurs concernés. A ce niveau les objectifs seront :

- de mettre en place une structure d'observation en santé mentale et d'établir d'un diagnostic partagé de la situation locale,
- de permettre l'accès et la continuité des soins et favoriser l'inclusion sociale,
- de lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques.

Au plan opérationnel, ils devront :

- prioriser des axes de travail,
- susciter et organiser les partenariats nécessaires entre les acteurs concernés,
- impulser la mise en œuvre et la coordination des actions prévues.

Dans cette voie, le Conseil général a certainement un rôle essentiel à jouer, tant pour soutenir la mise en place de Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) que pour éviter qu'ils ne deviennent des « monstres administratifs complexes et coûteux » du fait de cahiers des charges trop ambitieux et contraignants émanant de l'ARS.

Jean Lefèvre

(1) - Circulaires du 12/12/1972 et du 09/05/1974.

(2) - Loi de sectorisation de 1985 incitant à la création de conseils départementaux de santé mentale ; circulaire du 14/03/1990, incitant à la création de conseils de secteur ; plans santé mentale 2001 incitant au développement de partenariats locaux.

(3) Depuis 2010, les CLSM sont référencés par l'Union européenne comme des outils techniques permettant de formaliser les recommandations de l'OMS formulées au niveau local ; le rapport de la cour des comptes de décembre 2011 recommande de généraliser les CLSM ; le plan santé mentale 2011-2015 fait expressément référence aux CLSM.

(4) - 70 communes essonniennes considèrent « qu'il faut s'impliquer particulièrement en direction des personnes en situation de handicap psychique », et elles l'ont fait connaître dans leur réponse à l'enquête menée en avril-mai 2012 pour la préparation du futur Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2012-2017).

Projet de logement accompagné

par le groupe « Protection juridique et financière des personnes handicapées psychiques »



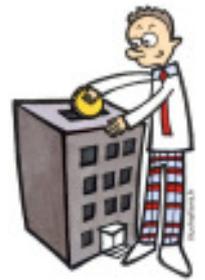
Dès sa première réunion en mars 2011, les membres du groupe se sont accordés pour considérer que la mise à disposition d'un logement adapté au niveau de désorganisation des personnes handicapées psychiques s'avérait incontournable dans l'étude de la gestion de leur patrimoine.

Basée sur la nécessité de les accompagner dans les tâches quotidiennes, de les sortir de leur isolement et de les aider dans la mise en place d'un projet de vie, la création d'un tel logement s'est peu à peu imposée au groupe pour aboutir à l'idée d'une structure innovante relativement légère, non psychiatrique, complémentaire des structures existantes, permettant d'accueillir les personnes handicapées psychique stabilisées en capacité de vivre avec une certaine autonomie dans un milieu ordinaire et de leur

assurer un lien social en les faisant participer au fonctionnement de la structure.

Pour concrétiser ce projet, le groupe a élaboré un cahier des charges définissant les caractéristiques minimales possibles de cette structure en termes juridique, de financement (en partie par des capitaux privés apportés par les familles), de logement et d'accompagnement.

Une cellule de pilotage composée de quelques membres du groupe est en cours de constitution pour sélectionner le cabinet de consultant le plus apte à étudier le projet et à finaliser le cahier des charges permettant à une entité ad hoc de lancer la construction, la mise en place et le fonctionnement opérationnel de la structure.

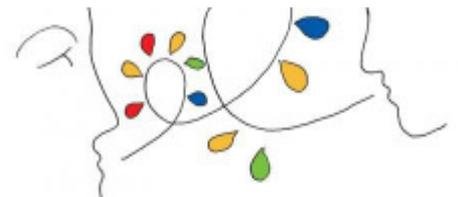


G. Klauseker

Groupe de parole mixte (Proches et patients atteints de troubles bipolaires)

L'objectif de ce groupe de parole mixte mis en place en partenariat entre l'UNAFAM et l'association ARGOS 2001 depuis le mois d'octobre 2012 à Savigny-sur-Orge est de partager le vécu de chaque personne concernée par le « trouble bipolaire », affection qui touche un membre de sa famille, un ami ou soi-même.

Il s'agit de rompre l'isolement social et affectif causé par la dépression ou l'état d'exaltation, de nouer des contacts avec les participants, d'avoir un espace de parole où parler en toute liberté, bien entendu dans le respect de la confidentialité du groupe. Ces groupes de parole sont l'occasion d'une écoute unique permettant de parler avec d'autres personnes ayant une même expérience en commun.



Le choix d'un groupe de parole mixte porte particulièrement sur l'échange interactif entre proches et patients. Chacun pouvant en ce cadre être plus particulièrement attentif à ce qu'un autre proche ou un autre patient peut apporter de son expérience en ces échanges, qui curieusement font écho avec le vécu de chacun selon sa particularité.

Le groupe est encadré par un usager (patient ou ex-patient) et un membre de famille ou proche (d'un patient ou ex-patient), mais dont le recul et l'expérience face à la maladie permettent de modérer la discussion et de permettre à chacun de pouvoir prendre la parole et faire part de son propre vécu.

Proche d'une personne bipolaire, bipolaire vous-même, vous souhaitez participer à un tel groupe, prenez contact avec Charlotte Ribault

L'efficacité tient avant tout à l'interactivité entre les participants. C'est la parole qui va avoir un impact sur les autres, et pas seulement les informations délivrées ordinairement par les soignants.

« Il est à noter que ces groupes de parole ne sont en rien des « groupes de soutien thérapeutique »



Annie Labbé, Présidente de l'Association ARGOS 2001 « Association d'aide et de soutien aux proches et patients atteints de troubles bipolaires ».

Balade champêtre à DOURDAN



Ce dimanche matin 24 juin n'était vraiment pas engageant pour partir faire une randonnée de deux heures, à travers bois, en forêt de Dourdan.

A 10 H 30, nous nous sommes retrouvés une quinzaine quand même (les plus vaillants), devant la gare, afin de démarrer la balade. Une petite pluie commençait à tomber. Mais c'était sans compter sur notre prévoyance : nous étions tous bien équipés de chaussures de randonnée et de capes et parkas.

Direction la forêt ; heureusement, l'épais manteau de feuillage des chênes et chataigniers nous préservait des gouttes et nous marchions gaillardement, observant les champignons et les magnifiques tapis de fougères.

Nous sommes allés jusqu'aux Fontaines Bouillantes où des pêcheurs avaient

« amarrés » plusieurs lignes, mais sans succès apparemment.

Nous sommes arrivés vers 12 H 45 dans le parc de l'Hôtel de Ville de Dourdan, nous demandant bien où l'on allait manger, car la pluie avait redoublé. Fort heureusement, nos « co-équipiers » (ceux qui n'avaient pas marché) avaient eu une super idée en apercevant une estrade qui n'avait pas été démontée depuis la fête de la musique. Après avoir obtenu l'autorisation du gardien de la Mairie, nous y avons installé nos tables et chaises pliantes et nous avons une salle à manger en plein air, à l'abri de la pluie et du vent !!!

Nos amis non marcheurs étaient déjà là et avaient commencé à dresser les tables ; nous étions 22.

Quelle joie de se retrouver devant les quiches, les tartes salées, les crudités et autres cakes salés, sans oublier l'apéro, vins blancs et rouges.

Les desserts de toutes sortes ne nous ont pas laissés indifférents et chacune et chacun ont pu goûter aux diverses spécialités de ces dames.

Mais il était déjà 15 H 00 et il était temps de repartir pour une dernière balade

à travers la belle ville de Dourdan.



Nous avons pu admirer le magnifique Hôtel de Ville d'abord, puis les Halles (où il y avait une expo d'artisans), les façades anciennes de l'Ancien Hôtel-Dieu ; ensuite ce furent l'Eglise St Germain l'Auxerrois et le château construit par Philippe Auguste, où nous avons pu faire un tour sur les remparts, car c'était la journée de l'architecture.

Au final, après la pluie du matin, ce fut une belle journée distrayante, culturelle et très amicale.

Merci infiniment à notre guide Nicole Bourdoncle

Annie Després



Emprunt de livres

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte aux adhérents, tous les mercredis à Palaiseau, de 14h30 à 17h00 (sauf pendant les périodes de vacances).

Pour toutes questions, demande de rendez-vous, emprunt de livres... une seule adresse :

UNAFAM – ESSONNE

4 rue d'Ardenay - 91120 PALAISEAU

Tél. 01 64 46 96 21 - Fax. 01 60 10 38 20

Courriel : 01@unafam.org - Site : <http://unafam.91.free.fr>



GROUPES DE PAROLE

SAVIGNY-SUR-ORGE

1^{er} samedi de chaque mois,
à partir de 14 h

PALaiseAU

1^{er} lundi de chaque mois,
à partir de 19 h

SAVIGNY-SUR-ORGE

(Bipolaire)

3^{ème} jeudi de chaque mois,
à partir de 18 h

Contact : Mme Paulze-Ribault - Tél : 01 64 46 96 21

Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne

(sauf vacances scolaires et mois d'août)

Pour y rencontrer nos bénévoles, prenez rendez-vous
en téléphonant au 01 64 46 96 21

(en cas d'absence laissez un message sur le répondeur)

SAVIGNY-sur-ORGE

4 av. Charles de Gaulle
Lundi 14h - 16h
Mercredi 16h - 18h
(RDV possible hors permanences)

MENNECY

CCAS
avenue de la Jeannotte
tous les jours sur RDV
sauf le mardi

ETAMPES

Maison de l'habitat
1, rue du Coq
Mercredi de 10h - 12h

BALLANCOURT

2, rue de la Mairie
sur rendez-vous

EVRY

Centre de santé des
Epinettes
Allée de la commune
Vendredi 14h - 16h

EPS Barthélémy Durand ETAMPES

Av. du 8 mai 1945
mercredi 13h30 à 15h30
Accueil UNAFAM en face du
bureau des admissions
sur rendez-vous

Les ULIS

centre municipal de santé
rue Brie
Mardi 17h - 19h
Samedi 9h - 11h

Une psychologue peut recevoir les familles,
sur rendez-vous, à Palaiseau

Bulletin de l'UNAFAM Essonne

Directeur de publication : D. PRIOLET

Rédacteur en chef : J. LEFEVRE

La représentation institutionnelle de l'Unafam en Essonne

* Conseil Départemental Consultatif pour les Personnes Handicapées
(CDCPH)

-> J. C. MATHA

* Conférence de Territoire

-> J. RAMEL

* MDPH de l'Essonne:

- Commission Exécutive

-> Ph. HARGOUS

- Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)

-> M. HUILIZEN

* Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP)

-> D. THEBAULT

* Conseil de surveillance et/ou CRUCQPC :

- Hôpital B. Durand à Etampes

-> J.C. MATHA et J. RAMEL

- Hôpital Sud Francilien

-> A. DELPY

- Hôpital d'Orsay

-> C. LOOTENS

- Hôpital F. Manhès à Fleury-Mérogis

-> Y. FOUQUET - P. BREMARD

- Hôpital de Longjumeau

-> A. GENEST

- Hôpital de Juvisy

-> P. BREMARD

- Clinique Bel air de Crosne

-> P. ROYAUTÉ / P. BREMARD

- Clinique Château de Villebouzin de Longpont-sur-Orge

-> P. BREMARD / M. AUGOYARD

- Clinique de l'Abbaye de Viry Chatillon

-> P. BREMARD / M. AUGOYARD

* Conseil d'administration UDAF

-> P. BREMARD et J.C. MATHA

* Caisse Primaire d'Assurance Maladie

-> M. HUILIZEN et C. LOOTENS

U.N.A.F.A.M. Délégation de l'Essonne

Le bureau se réunit chaque 1^{er} mercredi du mois à 16h au siège,
4 rue d'Ardenay - PALAISEAU.

Les bénévoles responsables d'une activité ou d'une représentation
sont plus spécialement invités à y participer, ainsi que les adhérents
qui souhaitent y intervenir.

Président délégué : Denys PRIOLET

Vice-Présidents : Jean LEFEVRE

Jean-Claude MATHA

Secrétaire : Christine LAMBLIN

Trésorier : Jean LEFEVRE

Membres : Ph. HARGOUS - J. DYBAL